

Appel urgent en faveur d'un défenseur des droits humains détenu au Burundi

FIDH, le 25 juin 2018 Burundi : Germain Rukuki re-transféré en prison malgré son état de santé critique APPEL URGENT
 Défenseurs des droits humains L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un partenaire
 l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la FIDH, a reçu de nouvelles informations et vous prie d'intervenir
 de toute urgence sur la situation suivante au Burundi.

Nouvelles informations : L'Observatoire a été informé de sources fiables de la sortie de l'hôpital et du transfert
 du défenseur des droits humains Germain Rukuki, employé de l'Association des juristes catholiques du Burundi (AJCB)
 président de « Njabutsa Tujane », et ancien employé de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
 (ACAT-Burundi). Selon les informations reçues, le 11 juin 2018, M. Germain Rukuki a été opéré à l'hôpital de
 aprés s'être fracturé une cheville et blessé une épouse en prison le 7 juin 2018. Le 18 juin 2018, M. Germain Rukuki
 de nouveau transféré à la prison de Ngozi, alors que son état de santé était encore critique et malgré le fait qu'il
 sollicitait de rester à l'hôpital pour continuer de recevoir des soins de santé. L'Observatoire rappelle que M. Rukuki
 détenu arbitrairement depuis juillet 2017 pour avoir collaboré avec l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
 Burundi (ACAT-Burundi), qui documente les actes de torture et autres crimes commis dans le pays, principalement par le
 régime du président Pierre Nkurunziza. Le 26 avril 2018, l'issue d'un procès entaché d'irrégularités, la
 grande instance de Ntahangwa a condamné M. Rukuki à 32 ans d'emprisonnement pour « mouvement
 insurrectionnel », « atteinte à la sûreté intérieure de l'état » et « rébellion » (voir rappel des faits).
 L'Observatoire s'inquiète des menaces pesant sur l'intégrité physique et psychologique de M. Rukuki et nota
 son transfert en prison alors que celui-ci venait de subir une intervention chirurgicale et était en période de
 convalescence. L'Observatoire appelle les autorités à libérer immédiatement et inconditionnellement M. Rukuki dont
 détention arbitraire ne vise qu'à sanctionner ses activités pacifiques et légitimes de défense des droits humains. Dans
 l'attente l'Observatoire demande aux autorités burundaises de garantir l'accès inconditionnel de M. Rukuki à
 santé adéquats. Lire l'intégralité de l'Appel

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});